

Procédure de Sélection et Evaluation des Intermédiaires en charge de l'exécution

Date de mise à jour : 31/12/2014

1. Remarques préliminaires : DBG est client professionnel

Il existe trois catégories de clients : non professionnels, professionnels, éligibles. Ces derniers, éligibles, essentiellement des banques, ne disposent pas de la « *Best Execution* », dont ils s'assurent eux-mêmes. Les sociétés de gestion, dont Diamant Bleu Gestion, sont clients professionnels. En effet, Diamant Bleu Gestion bénéficie de la « *Best Execution* » et est en charge de « *Best Selection* » des intermédiaires, c'est-à-dire le choix des brokers les plus performants.

2. Description du processus de sélection en trois étapes

Etape 1 : Entrée en relation

L'entrée en relation s'effectue si la notoriété ou la réputation de l'intermédiaire concerné apparaissent satisfaisantes. DBG commence une relation avec l'intermédiaire en l'interrogeant sur ses prix afin de vérifier son niveau de compétitivité ainsi que la qualité du service rendu. Si une valeur ajoutée est clairement identifiée et que le tarif pratiqué est compétitif, alors DBG réfléchit à poursuivre la relation de façon formelle.

DBG veille à ne pas multiplier le nombre d'intermédiaires ; à l'exception du marché du crédit en particulier et des transactions de gré à gré en général, où un certain nombre de banques d'investissement sont interrogées afin d'obtenir le meilleur tarif possible.

Etape 2 : Formalisation de la relation

- Demande et analyse détaillée de la politique de « best execution ».
- Demande et analyse détaillée de la proposition tarifaire.
- Demande et analyse détaillée des comptes annuels les plus récents si l'intermédiaire n'est pas agréé par une autorité de tutelle nationale.
- Signature de la convention de brokerage.
- Signature du give up agreement en cas d'entrée en relation sur les produits dérivés.

Etape 3 : Suivi de la relation

Le comité de sélection des brokers se réunit tous les douze mois au minimum afin de procéder, pour chaque intermédiaire, à un examen approfondi de la qualité de la relation reposant sur une notation des facteurs suivants, de 1 (moins bonne note) à 5 (meilleure note) :

- 1/ Coût de l'intermédiation
- 2/ Qualité de l'exécution
- 3/ Disponibilité
- 4/ Qualité du traitement administratif
- 5/ Ancienneté de la relation
- 6/ Qualité de la recherche
- 7/ Accès au marché primaire.

Ces facteurs sont équipondérés pour le calcul de la note finale.

Les listes de brokers autorisés sont mises à jour régulièrement sur la base des décisions des comités de sélection. Ces décisions donnent également à un compte rendu écrit.

Si un intermédiaire ne répond plus aux critères ci-dessus, le comité de sélection peut décider de lui retirer son autorisation.

Si la notation d'un intermédiaire se dégrade, tout en restant satisfaisante, le comité de sélection peut décider de réduire les flux confiés à cet intermédiaire, jusqu'à la prochaine date de réexamen de la note.

L'application de la procédure fait l'objet d'un contrôle annuel par le RCCI de la société de gestion.